NORME INTERNATIONALE

ISO 13629-2

Première édition
2014-06-15

Textiles — Détermination de l'activité antifongique des produits textiles —

Partie 2: Méthode par dénombrement sur plaque de gélose

Textiles — Determination of antifungal activity of textile products — Part 2: Plate count method

Numéro de référence
ISO 13629-2:2014(F)

© ISO 2014



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**
Introduction ..... **v**
1 Domaine d'application **1**
2 Références normatives **1**
3 Termes et définitions **1**
4 Principe **2**
5 Mesures de sécurité **2**
6 Champignons de référence **2**
7 Appareillage **2**
8 Réactifs et milieux de culture **4**
8.1 Eau pure 4
8.2 Tensio-actif anionique 4
8.3 Milieu de culture 4
9 Conservation et utilisation des champignons **6**
10 Suspension de spores **7**
10.1 Généralités 7
10.2 Suspension de spores dans des milieux de culture 7
10.3 Collecte et dispersion de la suspension de spores à partir d'un milieu de culture 8
10.4 Filtration pour éliminer les hyphes et les filaments de spore 8
10.5 Centrifugation et re-suspension pour éliminer le liquide surnageant 8
10.6 Vérification de la concentration de la suspension de spores 8
10.7 Ajustement de la suspension de spores pour les essais 8
10.8 Dénombrement de l'inoculum 9
11 Mode opératoire d'essai **9**
11.1 Inoculation et préparation des éprouvettes 9
11.2 Méthode par dénombrement sur plaque de gélose 11
12 Résultats d'essai **13**
12.1 Évaluation de l'efficacité de l'essai 13
12.2 Calcul de la valeur de l'activité antifongique 14
13 Rapport d'essai **14**
Annexe A (normative) **Champignons utilisés dans la présente partie d'ISO 13629** **16**
Annexe B (informative) **Efficacité antifongique** **17**
Bibliographie **18**

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 38, *Textiles*.

L'ISO 13629 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Textiles — Détermination de l'activité antifongique des produits textiles:*

— *Partie 1: Méthode par luminescence*

— *Partie 2: Méthode par dénombrement sur plaque de gélose*

 © ISO 2014 – Tous droits réservés

Introduction

La présente partie de l'ISO 13629 adopte une méthode par dénombrement sur plaque de gélose comme base pour la détermination quantitative de l'activité antifongique.

Les caractéristiques de la méthode par dénombrement sur plaque de gélose sont les suivantes:

— méthode conventionnelle facile à mettre en œuvre dans les laboratoires bactériologiques;

— aucun appareillage spécial, tel qu'un luminomètre, n'est nécessaire;

— existe depuis longtemps et représente un mode opératoire courant.

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Textiles — Détermination de l'activité antifongique des produits textiles —

Partie 2:
Méthode par dénombrement sur plaque de gélose

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 13629 spécifie une méthode d'essai pour la détermination quantitative de l'activité antifongique par dénombrement sur plaque de gélose.

La présente partie de l'ISO 13629 s'applique aux différents types de produits textiles, tels que les fibres, les fils, les étoffes, les vêtements, les articles de literie, les tissus d'ameublement et divers autres types d'articles.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 105-F02, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie F02: Spécifications pour les tissus témoins en coton et en viscose.*

ISO 7218, *Microbiologie des aliments — Exigences générales et recommandations*.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1
étoffe témoin
étoffe utilisée pour valider les conditions de croissance des champignons soumis à l'essai.

Note 1 à l'article: Les éprouvettes témoins sont prélevées sur l'étoffe témoin.

Note 2 à l'article: L'étoffe utilisée comme témoin peut être la même que celle soumise à essai mais sans traitement antifongique. Si une telle étoffe n'est pas disponible, un tissu 100 % coton sans azurants optiques ou autre apprêt, conforme aux exigences de l'ISO 105-F02, est utilisé comme étoffe témoin après lavage à une température de 60 °C avec une agitation mécanique et un rinçage.

3.2
agent antifongique
agent chimique servant à empêcher ou à atténuer la croissance de champignons ou à réduire leur nombre

3.3
traitement antifongique
traitement servant à empêcher ou à atténuer la croissance de champignons ou à réduire leur nombre

© ISO 2014 – Tous droits réservés